

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ



POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Guide à l'intention des promoteurs 2021

*Adoptée le 17 novembre 2015 par le CLD pour proposition à la MRC des Basques
Adopté le 4 août 2021 par le Comité administratif de la MRC des Basques*

Table des matières

1. Contexte et objectifs du Fonds régions et ruralité (FRR)	3
1.1 Priorités d'intervention.....	3
1.2 Soutien aux entreprises.....	3
2. Offre de service	4
2.1 Consulter, concerter et mobiliser.....	4
2.2 Financer	4
2.3 Former et informer	4
2.4 Animer et promouvoir	4
2.5 Conseiller	5
3. Amélioration continue	5
4. Obtenir les services	5

Annexe A : PALÉE 2010-2020

Annexe B : Charte de l'Écosociété

Annexe C : Priorités 2015-2016

Annexe D : Fonds de développement des entreprises

Annexe E : Politique d'investissement FLI-FLS

1. Contexte et objectifs du Fonds régions et ruralité (FRR)

Le projet de loi n° 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2019, créant le Fonds régions et ruralité (FRR). Il est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2020.

Le FRR se décline en quatre volets :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
- Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC
- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

Dans le cadre de ce fonds, la MRC doit établir et adopter annuellement ses priorités d'intervention et adopter et maintenir à jour deux politiques de soutien (Politique de soutien aux entreprises et Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie). Ces documents devront être transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et disponibles pour consultation sur le site Web de la MRC.

1.1 Priorités d'intervention

Les priorités d'intervention établies annuellement guideront la MRC dans le choix des projets à soutenir.

La MRC des Basques s'est dotée d'un Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (Annexe A) ainsi que d'une Charte de l'Écosociété (Annexe B) dans le but d'encadrer son développement et de définir ses priorités pour la période 2010-2020. Ces documents constituent la pierre d'assise des orientations d'interventions de la MRC pour le futur.

1.2 Soutien aux entreprises

La Politique de soutien aux entreprises est le rassemblement de l'offre de service disponible à la MRC des Basques par l'intermédiaire de son mandataire, le Centre local de développement (CLD) des Basques.

Cette politique rassemble les cadres d'investissement en vigueur dont l'objectif est d'apporter, soit par de l'aide technique, par une subvention ou par un prêt, un support aux entreprises du territoire de la MRC des Basques.

Ces cadres d'investissement sont principalement :

- le Fonds de développement des entreprises, qui encadre l'octroi de subventions
- la Politique d'investissement FLI-FLS, qui encadre l'octroi de prêts
- la mesure STA (Soutien au travail autonome)

2. Offre de service globale

L'offre de service pour le soutien aux entreprises se décline sous **cinq** mandats :

- 2.1 Consulter, concerter et mobiliser
- 2.2 Financer
- 2.3 Former et informer
- 2.4 Animer et promouvoir
- 2.5 Conseiller

2.1 Consulter, concerter et mobiliser

- ✓ Regrouper les informations afin de dresser un portrait socio-économique le plus juste et récent possible.
- ✓ Concerner, consulter et animer la MRC en matière de développement économique en regroupant les entreprises et organismes dédiés aux diverses dimensions du développement local, en analysant leurs plans d'action et en réalisant la mise à jour du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi.
- ✓ Sonder les entreprises qui ont utilisé les services du CLD une fois par année.
- ✓ Initier et animer des comités de travail (développement social, économique, etc.).
- ✓ Participer activement aux activités de concertation des autres acteurs du territoire et d'ailleurs en matière de développement économique.
- ✓ Connaître les plans d'action et les initiatives en développement local et économique des acteurs privés et publics du territoire de la MRC des Basques.

2.2 Financer

- ✓ Financer des entreprises en conformité avec les politiques d'investissement en vigueur.
- ✓ Référer à d'autres sources de financement lorsqu'adéquat et souhaitable pour l'entreprise.
- ✓ Coordonner la mesure STA (Soutien au travail autonome) en collaboration avec Services Québec.

2.3 Former et informer

- ✓ Former les entrepreneurs et leurs employés aux bonnes pratiques d'affaires en ce qui a trait à la gestion et à l'administration.
- ✓ Répertorier les lieux industriels et commerciaux disponibles (bâtiments et terrains) pour l'implantation de nouvelles entités.
- ✓ Transmettre des informations d'intérêt économique (nouveaux programmes de financement, activités, réglementations, lois) sur nos médias sociaux et grâce à des Infolettres par transfert électronique.

2.4 Animer et promouvoir

- ✓ Diffuser les investissements réalisés (points de presse, communiqués).
- ✓ Participer à la promotion du territoire.

2.5 Conseiller

- ✓ Conseiller les entrepreneurs à la réalisation d'un plan d'affaires, d'un plan d'action et d'états financiers prévisionnels.
- ✓ Conseiller les entrepreneurs dans l'une des fonctions de leur entreprise :
 - gestion du capital humain
 - marketing
 - comptabilité et finances
 - direction générale et gestion stratégique.

- ✓ Soutenir la création de commerces et services de proximité.
- ✓ Coordonner, rechercher et regrouper les sources de financement disponibles aux entreprises des gouvernements fédéral, provincial et local dédiées aux entrepreneurs ou à leurs entreprises en processus d'expansion ou de redressement.
- ✓ Référer les entrepreneurs à l'offre de service en mentorat d'affaires.

3 Amélioration continue

La MRC des Basques et son mandataire, le CLD, sont toujours à la recherche de manières visant à mieux servir la clientèle admissible du territoire. C'est pour cette raison que la MRC s'engage avec ses divers partenaires en développement local à procéder à la révision des programmes et des plans énoncés dans cette politique à chaque trois (3) ans.

4 Obtenir les services

Pour obtenir un service de soutien aux entreprises ou pour rencontrer un conseiller dans le but de mieux connaître nos politiques d'investissement et éventuellement déposer une demande, vous pouvez communiquer avec le CLD des Basques aux coordonnées suivantes :

CLD des Basques
400-1, rue Jean-Rioux
Trois-Pistoles (QC) G0L4K0
Tél. : 418 851-1481
info@cld-basques.qc.ca